

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le 26 MAI 2015

La ministre

à

Mesdames et messieurs les élus en  
charge du service public d'eau potable

Objet : Réduction des fuites d'eau dans les réseaux

Comme je l'ai annoncé lors de la communication sur l'eau du 23 juillet 2014, la lutte contre le gaspillage et la promotion d'une gestion économe de la ressource en eau sont des priorités de la politique de l'eau menée par le gouvernement.

A ce titre, nous devons en particulier lutter collectivement contre les fuites dans les réseaux d'eau potable. Réduire les fuites dans les réseaux permet en effet :

- de diminuer les prélèvements sur le milieu aquatique naturel,
- d'éviter les gaspillages d'énergie
- d'éviter la consommation inutile de produits chimiques pour le traitement de l'eau,
- et d'alléger la facture d'eau.

En cas de déficit quantitatif sur un territoire, la lutte contre les fuites est la première ressource alternative à mobiliser, en complément des actions visant à réduire la pression sur le prélèvement en eau, spécialement nécessaires dans le contexte de changement climatique, qui ne pourra qu'exacerber les tensions sur la ressource.

Or, aujourd'hui, nos réseaux d'eau potable sont vieillissants. Leur taux de renouvellement est insuffisant (0,6%) et les pertes par fuites s'élèvent à près d'un milliard de m<sup>3</sup> par an. Selon les données recueillies dans l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA), le rendement moyen de nos réseaux de distribution d'eau potable n'est en effet que de 76%.

La réduction des fuites d'eau potable dans les réseaux est donc indispensable, et c'est un objectif que nous pouvons atteindre. Cela nécessite l'engagement de tous les acteurs concernés, qu'il s'agisse des collectivités, des distributeurs d'eau et des entreprises de travaux publics. La mise en œuvre des dispositifs prévus par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement doit permettre d'instaurer une véritable gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, et de conduire à une amélioration significative des taux de rendement des réseaux. Pour des besoins en eau constants, l'atteinte de l'objectif de rendement de 85 % se traduirait ainsi par une réduction, à l'échelle nationale, des prélèvements dans le milieu naturel de l'ordre de 400 millions de m<sup>3</sup>/an, l'équivalent du volume de l'étang de Thau.

Les collectivités organisatrices des services d'eau doivent, afin d'aboutir à une meilleure gestion de leur patrimoine de réseaux de distribution d'eau potable, réaliser un descriptif détaillé de leurs ouvrages de transport et de distribution de l'eau et prévoir, en cas de rendement insuffisant, la mise en œuvre d'un plan d'actions pouvant comprendre des travaux d'amélioration des réseaux.

Pour accompagner cette importante réforme, j'ai veillé à ce que les agences et offices de l'eau d'une part, et la Caisse des Dépôts d'autre part, vous soutiennent dans vos démarches.

J'ai souhaité également, par la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, que la mise en œuvre du doublement de la redevance pour prélèvement d'eau due par les collectivités n'ayant pas établi leur diagnostic des réseaux soit reportée d'un an et n'entre en vigueur qu'à partir de 2015. Ce délai supplémentaire doit vous permettre de finaliser votre action, en vous saisissant de manière volontariste, si ce n'est pas déjà le cas, de ce sujet.

Enfin, je vous invite à consulter le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (<http://www.services.eaufrance.fr/>). Plusieurs guides techniques sont à votre disposition pour vous accompagner dans la lutte contre les fuites, dont notamment celui consacré à l'élaboration de plans d'actions de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, établi par l'ONEMA avec l'ASTEE et l'IRSTEA et que j'ai tenu à préfacer personnellement compte tenu de l'importance que j'attache à ce sujet. Vous y trouverez également les données sur le prix et la performance des services, dont celles sur les rendements des réseaux, saisies par chaque collectivité, compilées et analysées à l'échelle nationale.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour que nous puissions relever collectivement ce défi.

*Bien à vous,*

  
Ségolène ROYAL